



Paris, le 29 septembre 2015

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 24 septembre 2015

Réforme territoriale : opposer pour mieux détruire ?

Retrouvez [ici](#) le lien vers la déclaration préliminaire FO

Au menu de ce comité technique de rentrée :

- **Réforme territoriale et création des directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**

➔ **A retenir :** la course à l'échalote se poursuit avec un calendrier totalement intenable de préfiguration du niveau régional, et des affichages « pro-départemental » sur lesquels nous ne sommes pas dupes.

Concernant la création de D-R-D-JSCS, voici l'apparition brutale dans le paysage d'un nouvel OVNI administratif posant bien des questions toujours sans réponses !

- **Bilan social 2014 des DDI**

➔ **A retenir :** un exercice progressivement fiabilisé et élargi depuis 2012, restant encore à compléter sur certains volets (mobilités entrantes, temps de travail, restructuration des DDI, stagiaires...) et démontrant ce que FO avait annoncé (la fonte d'un tiers des effectifs des DDI depuis fin 2010... soit encore plus depuis leur naissance).

Pour retrouver les analyses de **FORCE OUVRIÈRE** [-ici](#).

- **SIDSIC : transfert des emplois sur un programme unique (P 333)**

➔ **A retenir :** 20 mn « chrono » dont 15 occupées par les représentants du personnel, c'est l'importance que porte notre administration au sujet des SIDSIC... et pourtant les questions ne manquaient pas (retrouvez ici notre communiqué [« Alerte virale sur les SIDSIC »](#)).

FO obtient la mise en place d'un groupe de travail dédié pour que l'administration apporte les réponses aux questions soulevées et exige non pas une « FAQ », mais bien une circulaire engageant l'administration vis à vis des agents !

Un CT surréaliste : aux OS de faire la liste des problèmes générés par les réformes, à l'administration de botter en touche ou renvoyer à plus tard... mais le mur du 1^{er} janvier 2016 est tout près !

FO ne laissera pas dire qu'il s'agit là d'un dialogue social « renforcé » ou d'une concertation « approfondie » !!!



Point 1: Bilan social 2014 des DDI (pour débat)

→ *document transmis par l'administration disponible [ici](#)*

Pour retrouver les analyses de **FORCE OUVRIERE** sur ce document, consultez le communiqué [« Qui suis-je, dans quel État \(territorial\) j'erre ? la photographie des DDI avant réforme territoriale »](#).

Avec en donnée phare la confirmation de ce que FO a démontré dès 2013 : la saignée en effectifs opérée sur les DDI ! Entre fin 2010 et fin 2014, **les DDI ont ainsi perdu le tiers de leurs effectifs physiques, et donc encore nettement plus depuis leur création début 2010 !**

Une réalité que FO dénonce depuis longtemps, une réalité que l'administration ne cherche plus à nier... voire cherche à en faire son slogan pour justifier une saignée sur les directions régionales sans que les DDI ne soient épargnées, jeu dans lequel FO ne rentrera pas !

Des effectifs dont la moyenne d'âge qui ne cesse par ailleurs d'augmenter dangereusement (39% au delà de 55 ans) !

Un enjeu majeur pour renouveler les générations... en tout cas si c'est la volonté...

Depuis le départ, Force Ouvrière a demandé que le bilan social ne se cantonne pas à lister et ventiler des effectifs par DDI, tranche d'âge et genre des agents, **mais que l'ensemble des thématiques usuelles d'un bilan social y soient abordées.**

Au final, **la version 2014 du bilan social des DDI intègre une bonne part des demandes exprimées par FORCE OUVRIERE :**

- absences pour raison de santé au delà des accidents du travail,
- données sur la médecine de prévention et les risques psychosociaux,
- utilisation des CET (bien que trop partiellement à ce stade),
- mesure des jours de formations par agent (mais se cantonnant à ce stade aux formations « supports » et non « métiers », sans faire la part des formations « obligatoires »).

Autant de points dont nous nous félicitons de la prise en compte, demandant leur approfondissement et fiabilisation.

Par contre, **nulle trace de la mesure de l'évolution des organisations des DDI, de la fermeture de sites, du nombre d'agents ayant fait l'objet de repositionnements** dans le cadre des différentes réformes en cours (et ce sans rien enlever au rôle des CT ministériels!).

Pas de bilan global non plus des entrées/sorties des DDI (seulement les départs). FO demande l'alimentation des données relatives aux mobilités entrantes et aux primo-affectations suite à concours

Rien non-plus concernant le suivi du temps de travail, les écrêtements, le respect des garanties minimales (y compris pour les cadres soumis au « forfait jour »). Un employeur Matignon peut-être hors la loi... sans le savoir ou vouloir le savoir !

Rien encore sur la quantification du recours aux vacataires, faisant désormais office dans bien des services de palliatif au manque d'effectifs.

Fait majeur à noter, **le taux de réponse des services s'élève désormais à près de 98%** (contre 92% en 2013). **FO regrette au passage qu'aucune concertation préalable n'ait été mise en place au niveau local en amont, que ce soit en CT ou en CHSCT, et demande que cela soit opéré à l'issue des débats du CT des DDI .**

L'administration s'engage à intégrer les demandes formulées par FO lors de l'exercice 2015.

Point 2: SIDSIC : transfert des emplois sur un programme unique (P 333) (pour information) → *document transmis par l'administration disponible [ici](#)*

20 minutes CHRONO !!!!! c'est le temps consacré au sujet important des SIDSIC en CT des DDI. Sur ces 20 minutes, 15 ont été occupées par les organisations syndicales qui espéraient beaucoup de cette instance pour apporter des réponses concrètes à nos camarades en place dans les SIDSIC.

Mais l'administration en avait décidé autrement, coupant court à tout débat sur ce sujet si dérangeant, en demandant aux organisations syndicales de lui faire part des questions par écrit pour pouvoir y répondre ultérieurement. C'est une nouvelle forme de dialogue social utilisé par l'administration quand elle ne maîtrise pas le sujet !!!!!!!

FO avait pourtant mis les vraies questions sur la table dès que cette décision occulte de l'été avait été dévoilée (retrouvez ici notre communiqué [« Alerte virale sur les SIDSIC »](#)).

Certes, l'analyse du document produit par l'administration en amont, sur la base de nos questions, peut apporter de premiers éclairages. Mais ils ne sont que partiels, ne portent pas au delà de l'année 2016... et n'engagent aucunement l'administration !

Pour FO, la question principale est : « ET APRES ? », pour que les réponses transitoires se voulant rassurantes ne cachent pas une souricière pour les informaticiens !

Devant l'alternance de mutisme et d'embarras de l'administration, FO a obtenu qu'un **groupe de travail dédié soit mis en place, et qu'une circulaire sur ce dossier important soit produite par l'administration** et diffusée à l'ensemble des agents SIC (aux 1138 !!!!!).

Le « cloud SIDSIC », prend l'eau et n'est pas traité à sa juste valeur. C'est du moins ce que l'on ressent après ce CT « expéditif » sur la question des SIDSIC. Les questions restent en suspens et notamment celle **sur le long terme** ? C'est tout l'enjeu des prochains épisodes en groupe de travail, en CTM, CT des DDI sur ce sujet !

Et pour FO, le long terme va au delà de 2016/2017 !!!

Pour terminer sur le sujet... Un peu d'humour. Ce sont les sondages qui le disent : il paraît qu'en 2014, **87 % des 50 000 agents gérés par les 1138 informaticiens des SIDSIC étaient satisfaits des services effectués par nos camarades** (C'est la vérité nous n'en doutons pas) mais sont-ils vraiment gérés en SIDSIC ou continuent ils à gérer l'informatique comme au bon vieux temps ???? On posera la question... dans le prochain sondage !!!!! Demande déjà effectuée en 2013.

Point 3: Réforme territoriale et création des directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) (pour information) → *document transmis par l'administration disponible [ici](#)*

Concernant la réforme territoriale en général : dialogue social de 1/2 sourds !

En réponse aux différentes interventions soulignant le manque de dialogue social, la rapidité de mise en musique de la loi NOTRE sur l'État territorial, la seule réponse obtenue de la part du SGG fut pour souligner que les OS auraient soi-disant été entendues sur certaines de leurs revendications :

- Généralisation d'une organisation en multi-sites des directions régionales (qui pourrait penser qu'il fut réaliste d'envisager autre chose ?)
- Limitation des mobilités géographiques et fonctionnelles (on peut largement en douter au final en cas d'ultra spécialisation des sites !)
- Effort de réduction des effectifs sur les régions 2/3 au profit des départements 1/3 (nous ne sommes pas dupes)
- Création d'autorisations d'absence pour aller voir son nouveau poste (quelle avancée sociale !!!)
- Un catalogue de mesures d'accompagnement des agents (dont l'administration se chargera de limiter le nombre de bénéficiaires)

Au delà de son opposition de principe à la réforme territoriale, **FO ne saurait se contenter de ces saupoudrages... ou de cette poudre aux yeux !**

Et FO ne peut souscrire à l'affirmation d'un dialogue social « soutenu » ou d'une concertation « approfondie » !!

Les concertations sont opérées sur un tempo démentiel, à contre temps par rapport aux décisions qui s'avèrent être déjà prises quand elles sont présentées.

Et il paraît que les avis de la MICORE – mission interministérielle de coordination de la réforme de l'État - sur les macro-organigrammes des futures DR n'existeraient pas : nous mentirait-on au niveau local... ou bien nous prendrait-on plus simplement pour des gogos?

La même MICORE que FO a interpellée en séance sur son intervention intempestive – qu'elle n'a pu nier – sur le dossier de la DGCCRF, alors même que les différents ministres concernés et réputés compétents n'ont pas rendu leur arbitrage. **La MICORE : une mission de coordination... ou une instance ayant le pouvoir de décision ?**

Au final, la course à l'échalote se poursuit, et toute personne qui aurait un jour franchi le périphérique intérieur saurait que tout cela va déboucher sur un vaste gâchis pour le service public et les agents. Des agents à qui l'on voudrait faire croire qu'ils seront sécurisés dès le 1er janvier 2016... alors que la précipitation ambiante **les livrera au risque de repositionnements en cascade (sans mesures d'accompagnement bien entendu !)**.

Au milieu de ce vaste chantier de démolition, il est encore temps de donner du temps au temps, pour que la raison reprenne un minimum le pouvoir... **mais c'est sans doute trop exiger de ce gouvernement dont la priorité est de respecter un calendrier qu'il s'est lui-même imposé, en négation de la politique de prévention des RPS qu'il est censé porter en tant qu'employeur. Sa devise : "Quitte à faire n'importe quoi, autant travailler vite et mal !"**

Concernant la création de Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale : un nouvel OVNI échoué sur la planète « réforme territoriale » !

Le conseil des ministres du 31 juillet 2015, sans aucun préavis de quelque nature que ce soit, **a validé la création des DR-D-JSCS (PP)** visant selon l'administration à « renforcer et optimiser le réseau jeunesse sports et cohésion sociale ».

Cette réforme est censée s'articuler sur 3 principes majeurs :

1. Conforter l'État départemental dans la mise en œuvre des politiques,
2. Renforcer le niveau régional de l'État par rapport aux nouvelles collectivités régionales,
3. Clarifier les missions et compétences entre les 3 niveaux (ministériels/régional/départemental).

De plus la création de missions interdépartementales est actée.

Or à ce jour, **aucune instance nationale n'a été saisie** (CT ministériel) de cette réforme !

Aucune réponse n'a été donnée aux nombreuses questions, tout à fait légitimes, posées par les organisations syndicales, comme d'ailleurs par les principaux directeurs concernés.

- Quel **liens hiérarchiques**, quelles **modalités de nomination** des DR et DD préfigurateurs ?
- Le **dialogue social** lié à la mise en œuvre de cette réforme : à quel niveau? Quand (quel calendrier) ? Sur quelle base (quels supports réglementaires à la création de ces nouveaux services hybrides) ? Quelles modalités de pré-positionnement des personnels?
- **Instances de dialogue social locales** après "fusion" (CT /CHSCT) : une seule instance ou deux ?
- Les **règlements intérieurs**: lequel va primer celui de la DR (ministère) ou celui des DDI ?
- Les **systèmes informatiques**: quels outils ? Intervention des SIDSIC ?
- Le **budget de fonctionnement** : le BOP 333 ou le BOP ministériel 124 ??
- Quel état des lieux de la situation des actuelles DR/DD **en matière immobilière** ?
- Et surtout **les effectifs** : comment sera géré le plan de recrutement annuel, qui va supporter les éventuelles baisses d'effectifs la DR ou la DDI ??

Au-delà de l'affichage et la communication gouvernementale FO demande de préciser comment, à effectifs constants, des directions déjà largement affaiblies, pourront renforcer leurs missions actuelles en en créant concomitamment des nouvelles. **Et ce sans se réfugier derrière l'argument « les moyens supports vont payer la note ».**

Enfin, FO demande une clarification **sur l'articulation des politiques publiques en matière de jeunesse/sports et cohésion sociale** entre le niveau ministériel, les préfets et le secrétariat général du gouvernement

A ce stade ce dernier point est totalement illisible, et **les agents et leurs représentants ont bien du mal à appréhender les contours de ce nouvel OVNI débarqué sur la planète « Réforme territoriale ».**

Au même titre que **le citoyen aura bien du mal à comprendre l'organisation modulaire de l'État territorial issu de cette Réate 2...** lui qui n'avait déjà pas compris l'épisode 1 !

Pour FO, **une preuve de plus de la précipitation suivant laquelle est conduite la réforme territoriale** : « prenons des décisions à l'emporte pièce et réfléchissons après à ce que ça entraîne... de toute façon ce seront les agents qui assumeront ! ».

Et ce n'est pas la mise en place d'un groupe de travail dédié placé auprès du SGG qui sera à même de tout résoudre d'ici à la fin de l'année...

Les prochains épisodes :

13 octobre : mise en place du CHSCT des DDI

3 décembre : CT des DDI

...et divers groupes de travail sur les SIDSIC et les DRDJSCS !!!

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris